

# L'ÉTIQUETAGE DES FROMAGES FERMIERS AOP OSSAU-IRATY

NOVEMBRE 2018

## Réglementation spécifique AOP Ossau-Iraty

- Les fromages AOP Ossau-Iraty doivent être **obligatoirement** étiquetés sauf pour la vente directe \* (à la ferme, sur les marchés) où une pancarte / affichette est suffisante ;
- Le nom de l'Appellation d'Origine « **Ossau-Iraty** » doit obligatoirement figurer sur l'étiquette ;
- Il ne doit pas être transformé et doit être utilisé **en entier** : « Ossau-Iraty » ;
- Il doit être inscrit en caractères de dimensions **au moins égales aux deux tiers** de celles des caractères les plus grands figurant sur l'étiquetage, exemple :  
Si le mot le plus grand est écrit avec des lettres de 3 cm de haut, « Ossau-Iraty » doit être écrit en lettres de 2 cm de hauteur **minimum** ;
- Le **logo AOP** est **obligatoirement** présent sur l'étiquette, il doit être :  
⇒ En couleur ou en noir et blanc (si le support le justifie) ;  
⇒ À une taille minimale de 15 mm sur les étiquettes et l'emballage (dérogation : 10 mm pour petite étiquette de moins de 80 cm<sup>2</sup>) ;
- La mention « Appellation d'Origine Protégée » en toute lettre peut également être mentionnée sur l'étiquette ;
- La mention « estive » est désormais autorisée pour les fromages concernés. L'étiquette peut donc comporter la mention « Ossau-Iraty d'estive ».



### \* Vente directe (sur les marchés, à la ferme) :

- Identification du producteur et du produit : **GAEC/EARL/Nom de la ferme, Ossau-Iraty**
- Dénomination de vente du fromage : **Fromage de brebis**
- Nature du traitement thermique du lait : **Lait cru**
- Teneur en matière grasse : **Entier**
- Notion d'allergène : ex : lysozyme (interdit en Ossau-Iraty)



## Réglementation générale

Il existe une législation très précise sur l'étiquetage des fromages de manière générale (pour les fromages AOP ou non).

L'ensemble des exigences réglementaires sont répertoriées dans le document « Etiquetage fromages – format » rédigée par la DDPP et mis en ligne sur le site de la préfecture (actualisation régulière) :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-consommation-et-commerce/Securite-de-l-Alimentation/Producteurs-fermiers/Produits-laitiers>

**POUR+ D'INFO :**



**SYNDICAT OSSAU-IRATY – Julie BRETOS**  
APEZETXEA — 64120 OSTABAT-ASME  
Tél. 06 84 53 34 16 - 05 59 37 86 61 / Fax 05 59 37 81 04  
jb@ossau-iraty.fr

